

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

08 février 2024

Délibération
D05/02-24

Finances

Compte de gestion
2023

DATE DE CONVOCATION

1^{er} février 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 25

Le Comité syndical du SEVEDE (Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire) s'est réuni en séance ordinaire le huit février deux mille vingt-quatre à 14 h 00 dans la salle de Conférence de l'Unité de Valorisation Énergétique Ecostu'Air à Saint-Jean de Folleville (76170), **sous la présidence de Madame Virginie CAROLO-LUTROT, Présidente du SEVEDE** (Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire).

Membres présents :

Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE

M. Patrick BUCOURT
 M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE
 M. Alain FLEURET
 M. Jean-Baptiste GASTINNE
 M. Patrick LEFEBVRE
 Mme Fabienne MALANDAIN
 M. Olivier ROCHE
 M. Florent SAINT MARTIN

Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO

M. Marc BEAUCHEMIN
 Mme Virginie CAROLO-LUTROT
 M. Thierry DEBRAY
 M. Jean-Marc ORAIN

Communauté d'Agglomération FECAMP CAUX LITTORAL

M. Jean-Marie CROCHEMORE
 Mme Brigitte SOENEN
 M. Laurent VASSET

Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE

Mme Virginie BLANDIN
 Mme Odile DECHAMPS
 M. Dominique MACE

Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE

M. Michel MARESCOT

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

M. Joël LEBRUN

formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés :

Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE

M. Dominique BELLENGER
 M. Pierre BOUYSSSET
 M. Alban BRUNEAU
 M. Olivier COMBE (pouvoir à M. Alain FLEURET)

Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO

M. Bruno CADIOU (pouvoir à Virginie BLANDIN)
 M. Frédérick DENIZE
 M. Pascal SZALEK (pouvoir à M. Marc BEAUCHEMIN)

Communauté d'Agglomération FECAMP CAUX LITTORAL

Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE

Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE
 M. Jacques MARIE (pouvoir à M. Jean-Baptiste GASTINNE)
 M. David MULLER (pouvoir à M. Michel MARESCOT)

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

M. David POTTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBRAY

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 08 FEVRIER 2024

Délibération D04/02-24

Finances

Compte de gestion 2023

LE COMITÉ SYNDICAL

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 5211-1 et suivants et l'article L.2121-14 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, version en vigueur au 1^{er} janvier 2023,

VU le budget primitif 2023 adopté par délibération D06/02-23 du 8 février 2023,

VU le virement de crédit n°1 en date du 10 octobre 2023,

VU la décision modificative n°1 adoptée par délibération D45/10-23 du 25 octobre 2023,

VU le rapport de la Présidente,

CONSIDERANT

Que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE à l'unanimité

- **De déclarer que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire et la comptabilité des valeurs inactives.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme suivent les signatures*

La Présidente

Marianne CAROLO-LUTROT
Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de Céramique (78)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.